

Vos questions / nos réponses

cannabis haschisch

Par [Profil supprimé](#) Postée le 08/10/2018 17:51

Bonjour depuis 14 ans que je suis fumeur de joint aujourd'hui avec 27ans toujours pas arrêté même avec plusieurs problème de santé et mon poids il est à 47 kg pour 1,70 j'ai été suivi par des aides genre à Orléans même au Portugal dans mon jeune âge de 18 ans ma question c'est si aura une maison ou un système genre les alcooliques maison de repos ou association où je puisse rester et faire ma cure et savoir si remboursé ou pas car j'en ai peut-être perdu le goût du travail de mes copains et ma copine je viens de la perdre à cause de ça merci à bientôt

Mise en ligne le 09/10/2018

Bonjour,

Qu'elles en soient cause ou conséquence, vos consommations de cannabis dont vous ne parvenez pas à vous séparer sont possiblement prises dans un ensemble de difficultés, plus larges et plus complexes, pour lesquelles vous auriez besoin d'être aidé. C'est en ce sens que nous comprenons votre souhait de pouvoir accéder à d'autres formules de prise en charge que celle que vous avez pu connaître en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) via des rendez-vous réguliers.

Il existe effectivement des lieux de soins en addictologie où vous pourriez bénéficier d'une prise en charge "à temps plein" sur une période de quelques semaines ou quelques mois si nécessaire. Au-delà de permettre ou maintenir l'arrêt des consommations, l'objectif dans ce type d'établissement est de travailler plus en profondeur d'éventuelles problématiques intérieures qui fragilisent la personne, de réinvestir certains pans oubliés ou malmenés de sa vie (travail, santé, famille, amis...), de donner les moyens de se projeter différemment dans l'avenir.

Il existe plusieurs types de structures proposant du soin résidentiel: les centres thérapeutiques résidentiels (CTR), les centres thérapeutiques communautaires (CTC), les soins de suite et de réadaptation en addictologie (SSRA)... Nous vous joignons un lien vers une section de notre site pour vous permettre de prendre connaissance de ces différents dispositifs. Selon l'établissement, les séjours sont complètement ou partiellement pris en charge. Lorsqu'une participation financière est demandée, elle reste modique et établie en fonction des revenus de la personne. Le plus souvent, pour intégrer ces lieux de soins, il est demandé d'être sevré de toute consommation, d'autres consacrent les premiers temps du séjour au sevrage.

Une consultation d'addictologie comme l'APLEAT, puisque vous les connaissez, pourrait vous aider, si vous le souhaitez, à définir votre projet de soins résidentiels mais aussi vous épauler dans les démarches de constitution des dossiers d'admission pour les centres que vous voudriez intégrer. Comme vous le verrez sur le lien que nous vous joignons, les coordonnées de l'ensemble de ces structures est consultable sur notre site pour que vous puissiez les contacter.

Si besoin, nous restons disponibles bien sûr pour répondre à vos questions ou pour échanger plus directement sur vos difficultés. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

En savoir plus :

- [Les différentes aides possibles pour les soins résidentiels](#)